



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SICTOMU

SEANCE DU 07 mars 2023

Date d'envoi de la convocation :  
24 février 2023

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Pouvoirs
70	51	0

Votes		
Pour	Contre	Abstention
51	0	0

Objet de la délibération
<p><b>N° 6-2023-03-07</b> Affiliation volontaire de l'Agence Départementale de l'Habitat et du Logement</p>

L'an deux mille vingt-trois, le sept mars à dix-huit heures, le comité syndical, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni à COLLIAS, en séance publique sous la présidence de Monsieur Frédéric LEVESQUE, Président du SICTOMU.

**PRÉSENTS :**

Mesdames: C. DOMENICHINI, M. CLEMENT, J. BRAULT, C. ROY, M. FEI DA SILVA, L. CORBIERE-CICÉRON, E. VIOLA, M. CLERMONT, M-B. VEZON, G. NERON, N. VINOLO, E. MAILLE, A. HAJEK, J. BASTID

Messieurs : J-L BORDEL, L. BOUCARUT, G. DAUTREPPE, B. BARLIER, J. VALLESPI, D. COLAS, A. DUFAUD, P. VINÇON, P. ROUVIER-COROUGE, E. SOURO, M. MONIEZ, M. GENVRIN, P. MEJEAN, J-F. GOURIOU, P. GISBERT, J-P. CARON, J. FERRIER, G. BEYOU, P. BONALDA, F. LEVESQUE, D. SERRE, C. PAILHON, T. ASTIER, D. GILLES, O. FONTVIEILLE P. VALENTIN, A. ROUAUD, L. VEYRAT, P. JEAN, B. CANAL, F. MAZIER, L. BOYER, G. BONNEAU, J. CAUNAN L. FRANÇOIS, A. MABIRE, C. EKEL, J. CERVERA, D. BELE

**POUVOIRS :** NEANT

**EXCUSÉS :**

Mesdames: RUFFENACH Hélène, CLAUDX Elodie, JACQUEMIN Elisabeth, FABIE Nathalie, DELJARRY Nadia

Messieurs: SABIANI Pierre-Jean, BONNET Christian, GUILLAUMONT Rodolphe, DAVID Eric, HINGRE Didier, MAZEL Yves, DIOGON Laurent, SERRES Hervé, BRUYERE Frédéric, CARTAILLER Nicolas, DUBOIS DE MATTEIS Pierre, VINCENT Dominique, MARCHAND Camille, MORANNE Stéphane, RIEU Bernard

**Secrétaire de séance :** Monsieur Gérard BONNEAU, Communauté de Communes Pays d'Uzès.

**Sur proposition de Monsieur le Président :**

Vu l'examen en Bureau le 23 février 2023.

Vu l'article 30 du décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatifs aux centres de gestion institués par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale

Par courrier reçu le 10 janvier 2023, le CDG 30 nous informait que l'Agence Départementale de l'Habitat et du Logement sollicitait son affiliation volontaire au Centre de Gestion.

Dans ce contexte, l'ensemble des collectivités et établissements déjà affiliés doivent se positionner sur cette nouvelle adhésion et peuvent, le cas échéant, faire valoir leur droit d'opposition.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL DU SICTOMU**

SEANCE DU 07 mars 2023

**Le Comité Syndical, après en avoir débattu et délibéré à l'unanimité, décide :**

- D'accepter l'affiliation volontaire de l'Agence Départementale de l'Habitat et du Logement auprès du Centre de Gestion du Gard.

Ainsi fait et délibéré

Fait à Argilliers, le 08 mars 2023,  
Extrait certifié conforme,  
Le Président, Frédéric LEVESQUE



Délibération transmise au Préfet du Gard par voie dématérialisée.

Annexe(s) :

Copie à : Trésorier, service administratif

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Toute personne qui désire contester la présente décision peut saisir le Tribunal Administratif de Nîmes d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision. Ces démarches prolongent le délai du recours contentieux qui doit être introduit dans le délai de deux mois qui suit la réponse. L'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application « Télérecours Citoyens » accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)